



Dépêche 46/03

Retraites, lettre de François Chérèque aux salariés

Un tournant décisif

Nous y sommes. La réforme des retraites est enfin entrée dans le vif du sujet ! C'est la raison pour laquelle je m'adresse à vous aujourd'hui, dans un même message, que vous soyez salarié du privé ou agent des fonctions publiques. Les retraites, c'est notre bien à tous et la CFDT tient à sauver notre système par répartition. Si nous ne faisons rien, les retraites baisseront de 20 % d'ici à 2020.

Pour une raison simple. Dans notre système par répartition, ce sont les salariés qui paient les pensions des retraités. Ce qui est prélevé aux uns est redistribué aux autres. Chacun cotise car il sait qu'à son tour, il bénéficiera de cette solidarité entre les générations.

Ce système de vases communicants est aujourd'hui menacé. Les retraités sont de plus en plus nombreux et ils profitent de leur retraite plus longtemps, grâce à l'allongement de l'espérance de vie. Bonne nouvelle ! Mais cela va coûter plus cher. Et il y aura moins d'actifs pour payer : 2 actifs aujourd'hui pour 1 retraité, contre 1 seul demain. Tous les régimes sont menacés. L'Etat, lui aussi, voit la charge des retraites augmenter et il est tenté de « tailler » dans l'emploi ou les salaires de ses agents, car le recours à la solidarité nationale, c'est-à-dire à l'impôt, pour financer les pensions a des limites. Tout cela ne peut pas durer.

Face à cette situation, on peut être tenté de faire la politique de l'autruche. La CFDT préfère regarder la réalité en face. Je ne veux pas que, dans quelques années, les salariés puissent dire « Vous saviez. Vous n'avez rien fait » et se sentent trahis par les syndicalistes, comme ils le reprochent parfois aux politiques. Ne rien faire, c'est laisser les retraites se dégrader inexorablement, au détriment des salariés les plus modestes, qui seraient les premières victimes de l'immobilisme : ils n'ont pas les moyens d'épargner. Ne rien faire, c'est « laisser l'addition » des retraites aux jeunes générations qui seraient ainsi condamnées à une sorte de « double peine » : supporter tous les efforts et toucher des retraites en peau de chagrin !

Voilà pourquoi la CFDT se bat pour réformer nos retraites. Pour les sauver ! La réforme doit être juste et équitable. Elle doit réduire les inégalités. Est-il normal qu'un salarié au Smic touche moins que le Smic ? Qu'un salarié qui a commencé à travailler dès 18, 16, voire 15 ans cotise durant 42, 44 voire 45 ans, jusqu'à 60 ans ? Que de nombreux fonctionnaires, comme les aides-soignantes, voient leur retraite réduite à la portion congrue, parce que les primes représentent près d'un tiers de leurs revenus ? C'est à ces injustices, et à bien d'autres, que la CFDT veut mettre fin. Elle veut obtenir des contreparties aux efforts demandés et de nouvelles garanties : des « plus » pour améliorer les retraites.

Après avoir défendu nos positions dans les manifestations du 1er février, nous avons loyalement joué le jeu de la concertation avec le gouvernement. Pour la CFDT, le dialogue, c'est toujours préférable à la grève. Mais lorsque les résultats sont insuffisants, il faut aussi savoir se mobiliser. Or, nous voulons des mesures concrètes à la hauteur des objectifs affichés. La CFDT a quatre exigences prioritaires : un bon niveau de retraite pour tous, la revalorisation des basses pensions, la retraite dès 40 ans de cotisation, même avant 60 ans, pour ceux qui ont commencé à travailler tôt, et des contreparties à l'harmonisation public/privé pour les fonctionnaires.

Pour le gouvernement et le patronat, nos revendications coûtent cher. A mes yeux, c'est le prix de la justice sociale. Comment payer ? D'abord, par les cotisations des salariés et des entreprises qui, dans la répartition, financent l'essentiel des retraites. Mais pas question que les efforts reposent sur les seuls salariés ! L'ensemble des revenus, en particulier ceux du capital et du patrimoine, doit contribuer à cette solidarité, par la CSG. Enfin, le « fonds de réserve des retraites » doit être alimenté, pour atténuer les effets du « papy boom ».

Comme à son habitude, la CFDT juge une réforme aux résultats qu'elle a obtenus. Et pas en fonction de la couleur politique du gouvernement. C'est notre conception de l'indépendance.

En quelques lignes, j'espère vous avoir convaincu que notre démarche est la bonne. C'est en prenant aussi le problème à bras le corps que la CFDT veut garantir l'avenir de l'assurance maladie.

A l'heure où le gouvernement annonce ses choix, votre appui peut être déterminant. Notre objectif, c'est que chacun puisse profiter de sa retraite, qu'il soit jeune ou senior, salarié du public ou du privé. C'est ce qui compte. Pour vous, comme pour nous !

François Chérèque

Secrétaire général

Priorité n° 1 : un haut niveau de retraite pour tous !

La CFDT revendique un taux de remplacement (pourcentage du salaire) satisfaisant pour tous et plus important pour les bas salaires : 100% pour les salariés au Smic, 80 % pour les salariés à 1 500 € net et 70 % pour les salariés à 3 000 € net.

C'est possible, par :

- la révision de certaines mesures Balladur, pour stopper la dégradation des retraites ;
- la suppression des inégalités pesant sur les pluripensionnés (MSA et régime général...) ;
- la possibilité de racheter des années d'études ;
- une négociation périodique des pensions pour les augmenter au-delà de la seule garantie du pouvoir d'achat...

Priorité n° 2 : la revalorisation des basses pensions !

La retraite minimum pour une carrière complète doit être proche du Smic, pour le privé comme pour le public.

Priorité n° 3 : le droit à la retraite dès 40 ans de cotisation, même avant 60 ans !

Une priorité doit être accordée à ceux qui ont commencé à travailler tôt : à 14, 15, 16 ans, etc. et qui totalisent 40 ans de cotisation (tous régimes confondus : privé + public).

Priorité n° 4 : des contreparties à l'harmonisation public/privé !

Dans les fonctions publiques, la CFDT veut obtenir de vraies contreparties à l'harmonisation public-privé :

- la prise en compte de primes, par la création d'une caisse de retraite complémentaire alimentée par des cotisations prélevées sur ces primes (salariés + employeurs) ;
- la possibilité de racheter des années d'études, comme cela existe déjà dans certaines professions (infirmiers, assistantes sociales...) ;
- une prise en compte du temps partiel plus favorable, comme dans le privé, c'est-à-dire sans pénalisation sur la durée de cotisation. Aujourd'hui, six années à mi-temps ne comptent que pour trois années de cotisation.

Actuellement, la retraite est calculé sur la base de 2% par année cotisée x 37,5 ans = 75 %.

Avec 40 annuités, la retraite sera calculée sur la base de 1,875% par année cotisée x 40 ans = 75 %.

En contrepartie du passage de 37,5 à 40 ans, nous exigeons le maintien du taux de 2% sur les années déjà cotisées (le nouveau taux de 1,875% ne s'appliquant qu'aux années à faire à partir de la réforme).

La CFDT tient aussi à :

- la retraite à la carte : la retraite à 60 ans doit demeurer le pivot autour duquel chacun doit pouvoir choisir de partir plus tôt avec un abattement, ou partir plus tard et toucher plus.
- une deuxième partie de carrière pour les salariés de plus de 50 ans : il faut en finir avec les licenciements de ces salariés et valoriser les compétences acquises avec l'expérience.
- une meilleure prise en compte de la pénibilité du travail.
- un minimum vieillesse pour les plus démunis, qui n'ont pas une carrière complète.

Paris, le 17 avril 2003